

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF173

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« d'impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement apporte des précisions techniques et rédactionnelles dans la définition de l'agrégat du « Périmètre des dépenses de l'État ». Il met également à jour les plafonds du périmètre sur la période couverte par la loi de programmation, sur la base de l'ensemble des informations nouvelles et des dernières données de la programmation pluriannuelle des crédits.